

CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 1er JUIN 2022 à 18h30

Présents :

Jean-Charles DESPLAN, Laurent COMBES, Nicole SAUSSOL, Virginie DORADO, Bernard JAURION, Chantal LAURENT, Danièle NOISETTE, Marilyne CHETRIT, Michel VIDAL, Christophe CANAC, Claude SIGNORET, Thierry GERMAIN, Cécile MOREAU, Gil GEORGRENDS, Fabrice LAUSSEL, Elodie MARTINEZ, Baptiste DAYRE (17 présents).

Procurations :

Sandrine MORENO à Jean-Charles DESPLAN

Jean-Michel CAVALLER à Gil GEORGRENDS

Julie RIVIERE à Laurent COMBES (3 procurations) (20 votants)

Secrétaire de séance proposé par le maire : Laurent COMBES

- La prochaine séance du conseil municipal est fixée au jeudi 7 juillet 2022 à 18h30 à la salle du Peuple.
- La réunion préalable des élus au mardi 5 juillet 2022 à 18h à la mairie.
- Le compte rendu de la séance précédente du 15 avril 2022 est proposé au vote.

Le compte-rendu du 15 avril est approuvé par seize voix pour et quatre voix contre
(Bernard JAURION, Chantal ASTRUC, Virginie DORADO et Elodie MARTINEZ).

Jean-Charles DESPLAN demande que puisse être rajouté un point à l'ordre du jour, à savoir la reconduction de la convention entre la police municipale de Caux et les services de l'Etat (gendarmerie). Le conseil en est unanimement d'accord.

I- CREATION DE L'EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL

En raison du départ prochain à la retraite de l'actuel DGS, Monsieur Guy Rivière, est créé l'emploi d'attaché territorial au tableau des effectifs.

Vote pour unanime 20 voix/20

II- SUBVENTION AU CAUXMITE DES FETES 2022

Dans le cadre de la fête locale de Pentecôte 2022, une subvention de trois mille euros est accordée au Cauxmité des fêtes.

Vote pour unanime 20 voix/20

III- OPERATION 8 000 ARBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT

L'opération « 8 000 arbres » est reconduite par le conseil départemental de l'Hérault. Lors de la première opération, 50 arbres avaient été plantés à la Prairie. Pour celle-ci, ce sont 31 nouveaux arbres qui seront retenus.

Vote pour unanime par 20 voix/20

IV- RECONDUCTION DE LA CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC AVEC HERAULT ENERGIES

Est reconduite la convention qui lie la commune à Hérault Energies en matière de la compétence « éclairage public ».

Vote pour unanime par 20 voix/20

V- DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Est adoptée une décision budgétaire modificative n°1 consistant à reprendre en recettes d'investissement 34 000 euros de report de l'exercice précédent 2021. La dépense d'un même montant est portée à l'opération d'investissement « travaux cantine ».

Vote pour unanime par 20 voix/20

VI- JURY D'ASSISES

Comme chaque année à pareille époque, il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises 2023, à savoir six personnes sur la liste électorale de la commune.

VII- INDEMNITES ELECTIONS LEGISLATIVES 2022

Comme pour les élections présidentielles, est prise une délibération relative à l'indemnisation du personnel communal mobilisé lors des élections législatives.

Vote pour unanime par 20 voix/20

VIII- RECONDUCTION DE LA CONVENTION ENTRE P. M. et GENDARMERIE

La convention liant la police municipale de Caux aux services de l'Etat (gendarmerie) est reconduite. Elle permet, entre autres, le port d'armes pour les policiers municipaux.

Vote pour unanime par 20 voix/20

IX- INFORMATIONS DIVERSES

A – Travaux du chemin rural dit « ancien chemin de Nizas »

Par délégation du conseil, le maire a pris la décision octroyant le marché de travaux publics à l'entreprise COLAS pour 71 000 € hors taxe.

B – La Poste

La direction régionale nous a fait connaître qu'il y aura des changements dans le fonctionnement du bureau de La Poste de Caux, à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- Création d'un poste unique « facteur-guichetier »
- Ouverture le matin de 9h30 à 12h30
- Distribution du courrier l'après-midi pour le centre historique

D – Championnat départemental de pétanque en triplette

Organisé par le Pétanq's club de Caux, il s'est parfaitement déroulé. Le parking situé route de Nizas a bien été utilisé. Un passage a été ouvert ancien chemin de Nizas afin d'assurer la liaison entre le boulodrome et le parking du terrain de la prairie.

C – Fête de Pentecôte 2022

Thierry GERMAIN supplée Jean-Michel CAVALLER, empêché, dans cette tâche organisatrice. Il en expose le programme. L'inauguration est fixée au vendredi 3 juin à 19h à l'ancienne école Pagnol. Le terrain nu du Pistoulet servira de parking pour les visiteurs qui sera plus tard destiné à accueillir la « zone de vie » pour les travaux de l'avenue de Neffiès. Une citerne de 1 000 litres d'eau à proximité sécurisera les lieux. Une déclaration en sera faite à l'assureur de la commune.

E – Futur parking à l'ancien atelier de Bruno OLIVIER route de Maro

Les devis de travaux sont de 15 000 € pour le désamiantage, 20 000 € pour la démolition du bâtiment et la préparation du sol avec maintien de la dalle béton existante (deux tiers de la parcelle). Il reste encore à chiffrer : l'enrobé, le marquage, les clôtures, la végétalisation. Il y aura trente places dont deux pour les personnes à mobilité réduite. Les travaux pourraient débuter fin juin 2022.

F – Avenue de Neffiès

Le début des travaux est prévu pour la mi-juillet avec les réseaux humides et au total pour une année. Une déviation sera mise en place par le nord, côté cave coopérative.

G – Emplois saisonniers municipaux

Cet été 2022, il y aura six jeunes hôtesses à l'office de tourisme et treize jeunes hommes aux services techniques.

H – CAHM aide « Festivino »

La CAHM octroie une aide financière de 1 500 € aux « Cauxmerciales » par le biais de l'office de tourisme intercommunal dans le cadre de l'opération « Festavino ».

I – Pièce de théâtre de Molière

Dans le cadre des 400 ans commémorant la naissance de Molière, Marc-Alain met en scène « Monsieur de Pourceaugnac » en deux lieux : place de l'église et dans le square. La date est le 9 juillet à 18h.

Tour de table :

Danièle NOISETTE : le concours des maisons fleuries a connu un vif succès avec trente-et-un participants. Les récompenses seront remises le 14 juillet.

Jean-Charles DESPLAN précise qu'à cette occasion-là, neuf sapeurs-pompiers volontaires de Caux seront honorés.

Chantal ASTRUC demande si les enfants des écoles sont associés aux plantations d'arbres. Nicole SAUSSOL craint que cela ne soit risqué et dangereux.

Nicole SAUSSOL a assisté à une réunion à Fontès sur le thème « il est beau mon village la nuit ». Cela génère une économie financière et un point écologique positif pour la faune nocturne.

A l'ALP, la fréquentation des élèves a augmenté jusqu'à 90 enfants pour la pause du midi. Il y a 200 élèves entre les deux écoles dont 32 en cours préparatoire.

Claude SIGNORET se renseigne sur la sécurité qui est prévue pour la fête locale.

Jean-Charles DESPLAN indique qu'est passée une convention avec la police municipale d'Agde pour des renforts sur les quatre jours, validée par un arrêté préfectoral.

Fabrice LAUSSEL signale que le carrefour pavé avenue de Pézenas et boulevard Armand Durand est glissant et sonore car les pneus crissent.

Jean-Charles DESPLAN indique qu'un technicien est venu sur site et doit proposer des solutions.

Virginie DORADO remercie Chantal et Danièle pour leur implication dans l'opération des maisons fleuries.

Elle demande si ses propos tenus lors du conseil du 28 janvier ont bien été repris dans le bulletin municipal actuel. Elle va le vérifier.

Elle indique qu'Elodie l'a représentée lors du conseil du 15 avril et elle demande qu'un planning des

réunions soit établi pour s'organiser professionnellement.

Thierry GERMAIN indique que le site internet de la commune (caux.fr) créé il y a plus de dix ans est en cours de rénovation afin de permettre une lecture plus adaptée sur les téléphones. Le coût est de 5 000 €.

Jean-Charles DESPLAN indique que le bulletin municipal est à distribuer avant la fête de Pentecôte et que le retard de parution du numéro du trimestre 01/2022 est de son fait.

Séance levée à 20h13